

Financer son parc de contention

Il existe des aides publiques pour soutenir l'investissement des éleveurs dans l'achat de matériel agricole. Vous trouverez ci-dessous les principales sources de financement sur la région Occitanie et les contacts pour monter votre demande.

Cible	Ce qui peut être financé	Niveau de soutien	Appel à projet	Contacts
Nouveaux exploitants (< 5 ans) <i>Région ex-Languedoc-Roussillon</i>	Petits investissements matériels, nécessaires à l'installation	40 % de l'investissement Pour un investissement de 3 000 à 15 000€ HT	Subvention européenne FEADER Languedoc Roussillon 2014-2020 Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles – PCAE > Mesure 4 Investissements physiques > 4.1.1 Investissement dans les exploitations > Secteur Installation Date limite de dépôt : 30 décembre 2019	Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) du département Conseillers élevage Chambre Agriculture http://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/appel_a_projet_fl.pdf
Nouveaux exploitants (< 5 ans) <i>Région ex-Midi-Pyrénées</i>	Petits investissements matériels, nécessaires à l'installation	40 % de l'investissement Pour un investissement de 3 000 à 15 000€ HT	La Région Occitanie > Petits investissements matériels réservés aux nouveaux exploitants Date limite de dépôt : 31 octobre 2019	Région Occitanie https://www.laregion.fr/Petits-investissements-materiels-reserves-aux-nouveaux
Exploitants agricoles (> 1 an) <i>Région ex-Languedoc-Roussillon</i>	Investissements matériels : • construction, modernisation et aménagement de bâtiments • équipements fixes ou mobiles	30 % -50% de l'investissement selon critères Plancher de l'aide 15 000 € HT Plafond de l'aide 80 000 € HT.	Subvention européenne FEADER Languedoc Roussillon 2014-2020 Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles – PCAE > Mesure 4 - Investissements physiques > 4.1.1 : Investissement dans les exploitations > Secteur Elevage Date limite de dépôt : 30 janvier 2020	Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) du département Conseillers élevage Chambre Agriculture http://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/appel_a_projet_fl.pdf
Exploitants agricoles (> 1 an) <i>Région ex-Midi-Pyrénées</i>	Investissements matériels liés à la modernisation de l'élevage : les investissements en lien direct avec le logement des animaux et leur suivi technique + conseil (ingénieur, consultants, architectes)	30% - 50% de l'investissement selon critères Pour un investissement de 15 000 à 200 000 € par exploitation, ou 300 000 € pour les GAEC – (Logement des animaux et annexes = 80 000€)	Subvention européenne FEADER Midi-Pyrénées 2014-2020 Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles – PCAE > Mesure 4 Investissements physiques > 4.1.1 Investissements de modernisation des élevages Date limite de dépôt : 30 janvier 2020	Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) du département Conseillers élevage Chambre Agriculture http://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/appel_a_projet_fl.pdf

Cible	Ce qui peut être financé	Niveau de soutien	Appel à projet	Contacts
<p>Exploitants agricoles</p> <p><i>Région Occitanie</i></p>	<p>Petits investissements spécifiques (Maîtrise sanitaire, Bien-être animal, efficacité zootechnique des bâtiments)</p>	<p>30-40% de l'investissement selon critères</p> <p>Pour un investissement de 3 000 à 12 000€ HT</p>	<p>La Région Occitanie > Pass Elevage</p> <p>Ouverture : janvier 2019 Date limite de dépôt : 12 octobre 2019</p>	<p>Région Occitanie Lydia MARQUET Tél. : 05 61 33 52 33 https://www.laregion.fr/PASS-ELEVAGE</p> <p>Conseillers élevage Chambre Agriculture</p>
<p>TPE affiliée à la MSA</p> <p>Très Petite Entreprise (entre 0.5 et 10 salariés)</p>	<p>Petits investissements visant à améliorer les conditions de travail et prévenir les risques</p>	<p>50% de l'investissement HT</p> <p>Si main d'œuvre salariée > 0,5 ETP, plafond de l'aide : 3 000€. Si main d'œuvre salariée < 0,5 ETP, plafond 800 € + 400 € par associé dans la limite de 3.</p>	<p>MSA > Santé Sécurité > Prévention des risques</p> <p>Aide Financière Simplifiée Agricole (AFSA) https://www.msa.fr/lfy/sst/afsa</p>	<p>MSA MP Sud Prévention : 06 85 04 62 88 MSA du Languedoc Prévention : 04 67 34 80 25 MSA Grand Sud Prévention : 04 68 82 65 66 MSA MP Nord Prévention : 05.63.48.40.04</p>
<p>Exploitants agricoles</p> <p><i>Région Occitanie</i></p>	<p>Soutien emprunts bancaires</p>		<p>FOSTER TPE/PME http://www.europe-en-occitanie.eu/IMG/pdf/appel_a_projet_fl.pdf*</p>	<p>Banque Populaire du Sud : Nicolas.MESTRES@sud.banquepopulaire.fr</p> <p>Fonds Européen d'Investis.: a.bonnet@eif.org</p> <p>Région Occitanie : nathalie.dauder@laregion.fr</p>